La notion de sécurité est aujourd'hui au centre de toutes les réflexions sociologiques, politiques et juridiques. La sécurité des personnes et des biens dans toutes les sociétés humaines est devenue une priorité pour les pouvoirs publics. Les pouvoirs publics sont tenus de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer non seulement la sécurité des citoyens mais également celle des biens. Il s'agit d'une obligation positive. De nombreuses normes portent sur le maintien de l'ordre public. Aucun secteur de la société n'échappe à l'exigence de sécurité qui est devenue un véritable impératif. Mais quel rapport peut-il y avoir entre la sécurité et le droit, à plus forte raison le droit public. La notion de sécurité est-elle vraiment saisie par le droit?

La garantie de la sécurité est certainement une des missions les plus fondamentales des autorités publiques dans l'édiction de normes juridiques. Cette mission peut être envisagée de différents points de vue. C'est d'abord en édictant des prescriptions et des sanctions que les règles juridiques visent au maintien de l'ordre public. Ainsi, les premières sociétés de l'Antiquité ont édicté un droit pénal afin de garantir la survie de la société. Avec le développement de l'Etat providence, les règles tendant à instaurer ou garantir la sécurité des relations sociales vont se multiplier. La sécurité sociale est un instrument destiné à apporter aux plus démunis, mais aussi à l'ensemble de la population, une sécurité minimale dans les moyens d'existence. La reconnaissance de la nécessité juridique illustre particulièrement, à notre époque, la vocation protectrice du droit. Mais la sécurité juridique demeure un idéal, dont les mesures prises par les pouvoirs publics ne peuvent être qu'une approximation. En réalité l'anticipation du futur demeure un exercice toujours difficile et les juristes se heurtent à l'indétermination des situations auxquelles ils sont confrontés.

La sécurité est une notion que l'on retrouve non seulement dans les décisions juridictionnelles mais également dans les textes nationaux et internationaux qui visent à protéger les personnes et les biens. C'est dire aussi que la sécurité est une notion que l'on retrouve dans tous les champs du droit public. D'où l'intérêt de revenir sur ce que l'on entend réellement par sécurité, ses rapports avec les différentes branches du droit public, interne et international. La sécurité soulève de nombreux de problèmes juridiques. Par exemple, le problème de la sécurité des actes administratifs, ou de la sécurité de la législation fiscale, de la sécurité au travail des agents de la fonction publique, de la privatisation de la sécurité des personnes mais également des biens, de la sécurité juridique, de la légalité, de la sécurité des marchés publics, de la sécurité des migrants etc...Par ailleurs, la notion de sécurité est de plus en plus invoquée tant devant le juge national que devant le juge européen et international. Certaines décisions du juge des référés administratif font référence à la notion de sécurité. Il en est de même pour le juge européen ainsi que pour le juge international. La notion de sécurité est également présente dans le domaine de l'environnement, notamment avec de nombreux problèmes de responsabilité, de l'urbanisme mais également dans le domaine du droit de la santé. Tel est le cas, par exemple, du délicat problème de la sécurité des produits médicaux. La défectuosité des produits médicaux donne de plus en plus lieu à un contentieux très riche tant devant le juge de l'Union européenne que devant le juge interne. Ce colloque devra permettre aux participants de différentes disciplines juridiques de faire le point sur la place de la sécurité dans le droit et plus précisément du droit public interne, du droit public international mais également du droit comparé.

Le colloque sur la sécurité en droit public est une manifestation scientifique regroupant des enseignants-chercheurs nationaux et étrangers des différentes universités mais également de différentes spécialistes. Ce colloque qui s'inscrit dans le cadre des manifestations scientifiques organisées chaque le CRA porte sur un sujet d'actualité, celui de la sécurité. C'est aussi l'occasion pour les intervenants d'échanger sur des questions d'actualité portant notamment sur la sécurité.

Cette manifestation scientifique a pour objectif également de rassembler au sein de la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille les enseignants-chercheurs de différents laboratoires de recherches. C'est une manifestation ouverte également à tous les étudiants de la faculté de droit et des autres composantes de l'Université, à des élus locaux, à des avocats et à des auditeurs libres. Comme toutes les manifestations scientifiques, elle contribue également au rayonnement universitaire de la Ville d'Aix-en-Provence.

Création o-Impression : DEPIL/PSI - Imprimerie d'Aix-Marseille Université - Aix-en-Povo



La **sécurité** en **droit public**





MERCREDI 3 MAI 2017

ACCUEIL CAFÉ

OUVERTURE en Salle des Actes par Monsieur le Doyen **Philippe BONFILS**

Présidence :

Monsieur le Professeur **Rostane MEHDI**, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

- M. le Professeur **Jean-Marie PONTIER**, Aix-Marseille Université
 Sécurité et culture
- M. le Professeur **Florian LINDITCH,** Directeur du CRA, Aix-Marseille Université **Sécurité et marchés publics**
- Mme la Professeure **Valérie MICHEL**, Aix-Marseille Université

 La sécurité en droit de l'Union européenne : une notion polymorphe
- M. le Professeur **Xavier LATOUR**, Université de Nice (CERDACFF-EA 7267) et secrétaire général de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense **La privatisation de la sécurité face au droit public**
- Mme la Professeure Ariane VIDAL-NAQUET, Aix-Marseille Université La sécurité en droit constitutionnel : non-dit ou non-être ?

PAUSE-CAFÉ

- M. Olivier THOLOZAN, MCF/HDR, Aix-Marseille Université
 Sécurité et droit
- Mme Marie-Laure LAMBERT, MCF/HDR, Aix-Marseille Université
 La sécurité et environnement

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE à partir de 12h30 dans le Grand Hall du Bâtiment Pouillon Présidence :

Madame la Professeure Valérie MICHEL, Aix-Marseille Université

- M. le Professeur **Patrick CHARLOT,** Directeur du CREDESPO, *Université de Bourgogne*La dialectique sécurité/liberté;
 l'exemple de la loi dite «sécurité et liberté» du 2 février 1981
- M. le Professeur **Jean-Luc ALBERT**, Aix-Marseille Université **Le droit douanier : un espace juridique particulier ?**



PAUSE-CAFÉ

- M. **Urbain NGAMPIO,** MCF/HDR, Aix-Marseille Université **Sécurité et référé**
- M. Manuel CHASTAGNARET, MCF/HDR, Aix-Marseille Université

 La sécurité en droit fiscal

DÎNER DE GALA

<u>JEUDI 4 MAI 2017</u>

ACCUEIL CAFÉ

Présidence:

Monsieur le Professeur Jean-Marie PONTIER, Aix-Marseille Université

- M. le Professeur **Alfonso LOPEZ DE LA OSA ESCRIBANO**, Université de Houston **La sécurité en droit public espagnol et américain, perspective de droit comparé**
- Mme la Professeure Marie-Pierre LANFRANCHI, Aix-Marseille Université La sécurité en droit international de la mer
- M. **Justin KISSANGOULA,** MCF/HDR, Université René Descartes

 La sécurité dans la jurisprudence de la cour européenne des droits de l'homme
- M. Frédéric COLIN, MCF/HDR, Aix-Marseille Université
 La sécurité au travail dans la fonction publique

PAUSE-CAFÉ

- Mme **Françoise ZITOUNI**, MCF/HDR, Aix-Marseille Université **Sécurité et urbanisme**
- M. **Nicolas FONT,** MCF/HDR, Université de Nîmes **Sécurité juridique et légalité**
- M. le Professeur **Jean-Claude RICCI,** CRA, Aix-Marseille Université **Rapport de synthèse**

